

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** GIUNTINI Jean-Pierre ; CHAPPE Fanny ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph



**DELBU2023-03-019**

**Culture - Convention de partenariat avec le Foyer de Vie Roger Legrand Ploumagoar**

Milmarin, centre de découverte maritime de l'Agglomération situé à Ploubazlanec, porte la mémoire collective du territoire en ce qui concerne les questions maritimes. Il propose toute l'année une offre et une programmation culturelle accessibles à tous les publics (individuels, scolaires, groupes, personnes en situation de handicap et publics éloignés de la culture notamment).

Dans le cadre de sa politique d'accessibilité, Milmarin développe depuis 2022 un certain nombre d'outils à destination des publics en situation de handicap. Afin d'être le plus inclusif possible et surtout de correspondre aux attentes des personnes concernées, il est proposé de mettre en place un partenariat avec une structure médico-sociale de l'Agglomération. Le Foyer de vie Roger Legrand, situé à Ploumagoar, a visité à plusieurs reprises l'équipement et souhaite participer à cette démarche.

Une convention de partenariat est signée entre l'Agglomération et le Foyer de vie : celui-ci bénéficie de la gratuité pour l'accès à Milmarin, et en échange s'engage à participer activement à la démarche d'accessibilité de l'équipement, en répondant aux sollicitations de l'équipe du centre pour tester des outils d'aide à la visite et des animations.

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :**

- De valider le projet de convention ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Foyer de vie Roger Legrand.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

